



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juin 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21), dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de la situation concernant l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Il se fonde sur mon premier rapport au Conseil en date du 10 novembre 2011 (S/2011/704), qui portait sur les activités menées par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat consistant à coordonner les activités des organismes des Nations Unies dans la sous-région de l'Afrique centrale dans les domaines de la paix et la sécurité, y compris la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Le présent rapport dresse le bilan des activités menées face à la menace que représente la LRA depuis la parution de mon précédent rapport sur la question, daté du 4 novembre 2011 (S/2011/693).

II. Principaux faits nouveaux dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Situation politique et en matière de sécurité

2. Les principaux faits nouveaux survenus sur le plan politique au cours de la période considérée ont trait à la bonne gouvernance, aux élections et aux questions de sécurité ainsi qu'aux conséquences de la crise libyenne sur les États d'Afrique centrale, notamment en matière de terrorisme et de criminalité transnationale. La sous-région s'est également heurtée à des difficultés en matière de libre circulation des personnes et à des problèmes de maintien de l'ordre et de sûreté publique.

3. Trois pays d'Afrique centrale ont organisé des élections au cours de la période considérée : la République démocratique du Congo a tenu des élections présidentielles et législatives en novembre 2011, le Gabon des élections législatives en décembre 2011 et le Tchad des élections locales en février 2012. Si ces élections



se sont déroulées dans un climat généralement pacifique, les parties prenantes nationales et les partis d'opposition et les observateurs internationaux ont fait état de préoccupations. Les autorités nationales doivent y porter remède dans le cadre des efforts pour mettre en place un processus électoral participatif sans exclusive. Parmi ces préoccupations, on peut citer les lacunes et les insuffisances du cadre juridique et des modalités d'organisation des élections, en particulier les lois électorales et le fonctionnement et la gestion des organismes chargés des élections. Sans un large consensus sur l'organisation des élections parmi les parties prenantes, les résultats seront toujours contestés, ce qui engendre des tensions, voire des conflits. Des élections transparentes ouvertes à tous constituent de ce fait un facteur déterminant pour la bonne gouvernance, la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

4. L'insécurité dans la région du Sahel, avec notamment les répercussions de la crise libyenne, a continué d'avoir une incidence socioéconomique négative considérable dans plusieurs pays d'Afrique centrale. La prolifération des armes et la circulation de groupes terroristes et criminels transnationaux organisés constituent une grave menace contre la paix et la stabilité de ces pays.

5. Les pays de la sous-région ont examiné ces problèmes lors de la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)¹, tenue les 15 et 16 janvier 2012 à N'Djamena. En outre, certains États d'Afrique centrale ont engagé leurs voisins d'Afrique de l'Ouest à mettre au point une riposte collective face aux menaces qui pèsent sur les deux sous-régions. À cet égard, le Président nigérien, Mahamadou Issoufou, a rencontré le Président tchadien, Idriss Deby Itno, en avril 2012 à N'Djamena. De même, la question de la riposte collective face à l'insécurité a occupé une place de choix à l'ordre du jour du quatorzième sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Commission du bassin du lac Tchad, tenu à N'Djamena le 30 avril 2012.

6. Dans le cadre de leurs efforts pour promouvoir l'intégration régionale, les pays d'Afrique centrale ont mis en place des mécanismes pour assurer la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région. Toutefois, la période à l'examen a été marquée par des tensions liées aux mouvements transfrontières des ressortissants des États membres de la CEEAC et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), des pertes en vies humaines ayant été déplorées dans au moins un incident. Le Bureau régional a continué de soulever cette question auprès des autorités compétentes et de les encourager à tenir des consultations multilatérales et bilatérales en vue de dissiper les tensions et de régler les désaccords. À cet égard, des réunions de commissions mixtes se sont tenues entre le Cameroun et le Tchad, entre le Gabon et la Guinée équatoriale, entre le Cameroun et le Gabon et entre la Guinée équatoriale et le Cameroun au cours de la période considérée.

7. L'organisation de la vingt-huitième édition de la Coupe d'Afrique des nations de football conjointement par la Guinée équatoriale et le Gabon au début de 2012 a mis en lumière le rôle positif du sport dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. L'Union africaine et la Confédération africaine de football ont saisi

¹ Les États membres de la CEEAC sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

cette occasion pour promouvoir la campagne « Agissons pour la paix », qui visait à favoriser la compréhension entre les peuples, à susciter des attitudes positives chez les jeunes et à encourager la saine compétition et l'esprit de fair play. La campagne visait également à accélérer la mise en œuvre des engagements pris par les États à l'égard de divers instruments de l'Union africaine relatifs à la paix et la sécurité.

B. Situation socioéconomique

8. Selon le rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique sur la situation économique en Afrique centrale (ECA/SRO-CA/ICE/XXVIII/12/PD/01.a), le taux de croissance économique dans la sous-région a été en moyenne de 5,2 % en 2011 et devrait atteindre 5,8 % en 2012. Certains États membres de la CEEAC, en particulier les pays producteurs de pétrole, ont enregistré des taux de croissance supérieurs à 10 %. Cette forte croissance économique devrait permettre aux pays de la sous-région de créer des possibilités pour leurs populations et de renforcer les programmes de lutte contre la pauvreté tout en consolidant le développement pour tous sans discrimination.

9. Dans plusieurs pays, ces taux de croissance élevés ne se sont toutefois pas traduits par une réduction notable de la pauvreté. Dans des pays à fort taux de croissance économique, on observe des situations paradoxales où la pauvreté a augmenté, surtout chez les couches les plus démunies de la population aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines. Les difficultés économiques rencontrées par les couches les plus démunies de la société, en particulier dans les zones urbaines à expansion rapide, sont aggravées par le fait que certaines des grandes villes d'Afrique centrale figurent parmi les plus chères au monde.

C. Droits de l'homme et problématique hommes-femmes

10. Au cours de la période considérée, l'importance du renforcement de l'indépendance des organismes nationaux chargés des droits de l'homme a continué de faire l'objet de débat dans toute la sous-région. La traite des personnes, en particulier de femmes et d'enfants, demeure une source de grave préoccupation dans certains pays de la sous-région. En outre, l'Afrique centrale a continué de faire face aux problèmes liés aux droits des travailleurs migrants, dans un contexte où la plupart des États de la sous-région n'ont pas encore ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

11. La discrimination à l'égard des groupes vulnérables, notamment en matière de participation à la vie politique, demeure une source de grave préoccupation. Certains pays, en particulier le Congo, ont fait des efforts encourageants pour assurer l'intégration sociale des peuples autochtones en améliorant leur accès à l'éducation et aux services de santé. Toutefois, dans de nombreux pays, les peuples autochtones ont toujours un accès limité aux ressources et aux possibilités offertes. Les réformes législatives touchant les personnes handicapées n'ont guère connu de progrès dans de nombreux pays, à l'exception de l'adoption d'une loi sur les droits des personnes handicapées au Cameroun.

12. La plupart des organismes nationaux de défense des droits de l'homme de la sous-région demeurent faibles et sans ressources financières appropriées, ce qui a

limité leur capacité d'action en général et leur aptitude à donner suite aux recommandations du Conseil des droits de l'homme après le premier cycle de l'examen périodique universel ainsi qu'à celles des autres mécanismes des Nations Unies, et à les mettre en œuvre. Le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, antenne du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a poursuivi sa collaboration avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme en vue d'assurer la coordination des activités et le respect des normes internationales.

D. Menaces transfrontières

13. Les activités des groupes armés, le flux d'armes illégales et de combattants dans la sous-région, en particulier après la crise libyenne, et les conséquences des agissements d'organisations terroristes comme Boko Haram ont continué de présenter une menace grave contre la paix et à la sécurité dans la sous-région. Le 23 janvier 2012, le Tchad et la République centrafricaine ont lancé des opérations conjointes contre les positions militaires du Front populaire pour le redressement, un groupe armé en activité en République centrafricaine. Ces opérations ont connu quelques succès mais n'ont pas permis d'éliminer complètement la menace.

14. Certains pays de la sous-région ont connu une insécurité et une instabilité croissantes du fait de l'afflux d'armes sophistiquées et de groupes armés provenant de la Libye. Vu que certains groupes armés entretiennent des liens avec des organisations terroristes comme Al-Qaida au Maghreb islamique et Boko Haram présent dans le nord du Nigéria, ce phénomène est susceptible de déstabiliser toute la sous-région.

15. Boko Haram a récemment intensifié ses attaques hors des frontières du Nigéria, en particulier au Cameroun, en perpétrant des actes qui ont déstabilisé les populations vivant de part et d'autre de la frontière et perturbé les échanges entre les deux pays. Pour y riposter, le Cameroun a annoncé en avril qu'il renforcerait la présence de ses forces de sécurité le long de la frontière avec le Nigéria.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Généralités

16. Pendant la période à l'examen, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a poursuivi ses efforts pour renforcer les capacités de la CEEAC dans le domaine de l'alerte rapide et de la prévention des conflits. Il s'est attaché à créer des synergies avec les bureaux des Nations Unies et les organisations partenaires en activité en Afrique centrale, le but étant de veiller à ce que les organismes des Nations Unies offrent une réponse cohérente aux problèmes auxquels fait face l'Afrique centrale.

17. Comme activités prioritaires menées pendant la période à l'examen, le Bureau régional a notamment aidé les États membres de la CEEAC à entreprendre de porter remède aux principaux problèmes de consolidation de la paix en Afrique centrale, collaboré avec les États membres au renforcement de la sécurité maritime dans le

golfe de Guinée et soutenu l'action menée à l'échelle internationale, sous la conduite de l'Union africaine, pour faire face à la menace que représente la LRA.

18. Dans le cadre de la coordination des questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique centrale, le Bureau régional a tenu de vastes consultations avec les organismes des Nations Unies. Il a ainsi tenu sa première réunion consultative avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) à Dakar, le 21 décembre 2011. Cette réunion a porté sur des questions d'intérêt commun pour les deux bureaux sous-régionaux, notamment la sécurité et le terrorisme, la lutte contre le trafic de drogue, la piraterie dans le golfe de Guinée, le chômage touchant les jeunes et les effets de la crise libyenne sur les deux sous-régions.

19. S'inspirant des exemples de collaboration entre l'UNOWA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les deux bureaux sous-régionaux ont procédé à un échange de vues sur les voies par lesquelles le Bureau régional pour l'Afrique centrale pourrait contribuer à renforcer les capacités de la CEEAC. Les deux bureaux sont convenus de resserrer leur collaboration et d'améliorer l'échange d'informations sur les questions transversales et ont décidé que la piraterie dans le golfe de Guinée était un domaine de collaboration concrète et immédiate. Ils sont également convenus d'œuvrer de concert à l'application des recommandations de la mission d'évaluation des conséquences de la crise libyenne sur la région du Sahel effectuée en décembre 2011 et de définir des initiatives conjointes potentielles de lutte contre le terrorisme et le flux illicite d'armes dans les deux sous-régions.

20. En marge de ses réunions avec l'UNOWA, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a également rencontré des représentants des bureaux régionaux des Nations Unies basés à Dakar, en charge de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Lors de ses entretiens avec les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme des Nations Unies pour le développement, il a recherché des moyens de renforcer la collaboration et la coopération avec les partenaires du système des Nations Unies aux fins de l'exécution du mandat du Bureau régional pour l'Afrique centrale.

21. Parmi les principaux problèmes communs auxquels font face les organismes des Nations Unies en Afrique centrale, on peut citer le chômage touchant les jeunes, le trafic de drogue et la criminalité transnationale, la nécessité d'améliorer la gouvernance dans toute la sous-région, la réintégration des anciens combattants dans les pays sortant d'un conflit et la satisfaction des besoins des communautés déplacées. Par ailleurs, l'ONU contribue à renforcer les capacités des administrations publiques et apporte un appui aux organisations sous-régionales, notamment la CEEAC, pour renforcer leur préparation préalable aux urgences humanitaires à l'échelle régionale. Le Bureau régional continuera de réunir régulièrement les représentants des bureaux régionaux des Nations Unies en vue de consolider leur collaboration, comme il en a pris l'initiative en 2011.

B. Renforcement des capacités des organisations sous-régionales en vue de faire face aux problèmes de paix et de sécurité

22. La CEEAC a changé de direction pendant la période à l'examen, avec l'élection de M. Nassour Guéngdouksia Ouaidou (Tchad) au poste de secrétaire général. En outre, le Président tchadien a été élu Président de la CEEAC.

23. Afin de redynamiser la coopération entre la CEEAC et le Bureau régional, mon Représentant spécial et le Secrétaire général de la CEEAC ont signé, le 3 mai 2012, un accord-cadre de coopération, dans lequel sont définis les domaines prioritaires de partenariat, à savoir la gouvernance politique, l'appui à la médiation, la lutte contre la prolifération des armes légères illicites et le renforcement des capacités institutionnelles.

24. De même, les fonctionnaires du Bureau régional ont examiné les questions de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

C. Diplomatie préventive et consolidation de la paix

25. Pendant la période considérée, le Bureau régional a organisé les trente-troisième et trente-quatrième réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale². La trente-troisième réunion s'est tenue du 5 au 9 décembre 2011 à Bangui et la trente-quatrième du 14 au 18 mai 2012 à Bujumbura. Les participants ont examiné la situation politique et en matière de sécurité dans la sous-région; évalué les progrès dans l'application de divers instruments et protocoles, notamment le Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale, ainsi que les progrès dans la lutte contre la criminalité; et examiné l'application des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi que la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. À la trente-quatrième réunion, les participants ont adopté une déclaration relative à une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

26. Il est encourageant de constater que les États membres du Comité consultatif ont maintenant tous signé la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (la Convention de Kinshasa); il leur reste toutefois à la ratifier.

² Les membres du Comité consultatif sont : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

D. Piraterie et vols à main armée commis en mer au large des côtes des États du golfe de Guinée

27. Le 29 février 2012, j'ai présenté au Conseil de sécurité un rapport sur la mission d'évaluation de la piraterie que j'avais dépêchée du 7 au 24 novembre 2011 dans la région (S/2012/45). J'ai engagé l'UNOWA et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à collaborer à la mise en œuvre des recommandations qui y figuraient. L'une des principales recommandations était que les deux bureaux régionaux aident les États Membres touchés à organiser un sommet en vue de définir une stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée.

28. Le Bureau régional a participé à un atelier de validation des solutions régionales pour la sécurité maritime tenu les 28 et 29 mars 2012 à Cotonou sur le thème « Solutions régionales : accords opérationnels pour la sûreté et la sécurité des domaines maritimes d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ». Organisé conjointement par la CEEAC et la CEDEAO, l'atelier visait à renforcer les efforts faits par les organisations sous-régionales pour instaurer une coopération maritime active en vue de faire face efficacement aux problèmes de paix et de sécurité qui se posent aux pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

29. Parmi les propositions envisagées dans la sous-région pour remédier à l'insécurité maritime figure la création d'un centre multinational de coordination pour la sécurité maritime. En outre, les pays s'emploient activement à rendre opérationnel le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale à Pointe-Noire (Congo). En outre, certains États membres de la CEEAC, notamment le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale ont commencé à élaborer des stratégies nationales de lutte contre la piraterie pour remédier aux problèmes croissants auxquels ils font face.

30. Comme suite à une réunion organisée à l'initiative de l'ONU et tenue à Libreville du 29 au 31 mai, un comité directeur a été mis en place pour diriger les activités préparatoires à la tenue d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée. Composé d'experts de la CEEAC, de la CEDEAO, de la Commission du golfe de Guinée, de l'Union africaine, de l'UNOWA et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le comité directeur aura pour première priorité d'organiser une réunion d'experts des pays du golfe de Guinée et des partenaires intéressés en vue d'élaborer un avant-projet de stratégie régionale.

IV. Armée de résistance du Seigneur

A. Situation actuelle

31. Après une accalmie vers la fin de 2011, les attaques menées contre des civils dans les zones où sévit la LRA ont repris de plus belle au cours de la période considérée en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, 53 cas ayant été signalés au cours du premier trimestre de 2012. Dans la seule province Orientale de la République démocratique du Congo, 33 attaques présumées de la LRA contre des civils ont été signalées. Trois civils ont été tués, 51 personnes, dont 16 enfants, ont été enlevées et plus de 4 000 personnes ont été déplacées du fait de ces attaques. En République centrafricaine, 20 attaques présumées de la LRA ont

été signalées dans le sud-est, en particulier près des villes de Zémio et de Mboki. Six personnes auraient été tuées et 48 enlevées pendant ces attaques, qui ont aussi entraîné des déplacements de population, dont celui de 33 réfugiés de la République centrafricaine à destination du territoire de Bondo dans la province Orientale de la République démocratique du Congo en mars 2012. Si aucune attaque de la LRA n'a été signalée au Soudan du Sud, quelque 1 316 nouveaux réfugiés fuyant les attaques du groupe armé en République centrafricaine et en République démocratique du Congo sont arrivés dans les États d'Équatoria occidental et d'Équatoria central du pays.

32. Au 31 mars 2012, plus de 445 000 personnes avaient été déplacées ou vivaient comme réfugiés du fait des activités de la LRA en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. On estime à 341 000 le nombre de personnes déplacées dans la province Orientale de la République démocratique du Congo, soit 6 400 de moins qu'en décembre 2011. On dénombre à quelque 20 400 déplacés et 5 000 réfugiés en République centrafricaine. Quelque 13 000 personnes déplacées sont retournées à leur lieu d'origine à Yambo, Nzara, Exo, Mundri et Maridi dans l'État d'Équatoria occidental au Soudan du Sud, où les conditions de sécurité se sont améliorées en l'absence d'attaques de la LRA. Toutefois, quelque 57 000 personnes sont toujours déplacées et ont besoin d'aide humanitaire au Soudan du Sud. Par ailleurs, quelque 17 419 Congolais et 1 128 Centrafricains sont réfugiés dans l'État d'Équatoria occidental au Soudan du Sud.

B. Riposte coordonnée

33. Du 3 au 7 janvier 2012, mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la question de la LRA, Francisco Madeira, ont effectué une visite conjointe dans les pays où sévit la LRA pour évaluer les progrès réalisés dans les efforts entrepris face à la menace posée par le groupe armé. Ils ont obtenu de toutes les parties prenantes consultées un engagement renouvelé en faveur de la mise en œuvre de l'Initiative régionale de coopération concernant la LRA conduite par l'Union africaine.

34. À sa réunion du 22 novembre 2011, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a autorisé l'Initiative, qui a été lancée officiellement lors d'une cérémonie organisée à Djouba le 24 mars 2012 et à laquelle a participé mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale en mon nom. Les différentes composantes de l'Initiative sont : un mécanisme conjoint de coordination dotée d'un secrétariat à Bangui, présidé par le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine et comprenant les ministres de la défense des quatre pays où sévit la LRA; une équipe spéciale régionale constituée de 5 000 soldats provenant des quatre pays touchés; et le quartier général de l'équipe spéciale régionale, doté d'un centre d'opérations conjoint situé à Yambio (Soudan du Sud). L'équipe spéciale régionale compte trois secteurs, dont les postes de commandement sont installés à Dungu (République démocratique du Congo), Obo (République centrafricaine) et Nzara (Soudan du Sud) et dont les dépenses au titre de l'entretien, de la logistique, du matériel et des opérations sont à la charge des gouvernements respectifs. Il est prévu que ces institutions soient étroitement rattachées à un centre de coordination du renseignement bénéficiant de l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation au Congo (MONUSCO) et basé à Dungu, dans le nord-est de la République démocratique du Congo.

35. Les quatre pays où sévit la LRA (République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan du Sud et Ouganda) ont confirmé qu'ils étaient disposés à fournir des contingents à l'équipe spéciale régionale et à mettre des locaux à la disposition de ses diverses composantes. Malgré leur volonté politique, les autorités nationales ont fait état de problèmes de mise en œuvre, notamment des besoins en ressources supplémentaires, en matériel, en formation, en moyens de transport et en rations alimentaires propres à permettre aux contingents de mener des opérations efficaces contre la LRA.

36. D'autres problèmes demeurent : il faut notamment veiller à ce que les armées et les gouvernements des pays touchés soient entièrement disposés à collaborer pour lutter contre la menace que représente la LRA, au niveau tant politique qu'opérationnel. Quant à l'Initiative, elle manque de ressources financières suffisantes et prévisibles. Sans les ressources nécessaires, l'Union africaine ne pourra pas vraiment mener à terme cette importante tâche. Les gouvernements des pays touchés ont également indiqué qu'il fallait mettre en place des programmes de développement à long terme dans les zones où sévit la LRA pour remédier aux problèmes tels que l'absence d'autorité de l'État et la pauvreté et le chômage endémiques, qui favorisent l'émergence et l'existence de groupes armés. La LRA opère dans l'une des régions les moins avancées d'Afrique, où l'infrastructure de transport et de télécommunication de base ainsi que les possibilités d'emploi véritables pour les jeunes font défaut. Les quatre pays où sévit la LRA et leurs partenaires devraient privilégier la mise en œuvre de programmes de développement dans les zones touchées dans le cadre des efforts visant à assurer la stabilité à long terme.

37. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21), le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a œuvré de concert avec les organismes des Nations Unies présents dans la région où sévit la LRA et l'Union africaine à l'élaboration d'une stratégie régionale concernant LRA qui porte sur l'aide internationale à apporter aux zones touchées sur le plan humanitaire et en matière de développement et de consolidation de la paix. Elle vise à favoriser la mise en place de mécanismes transfrontières pour améliorer la protection des civils, les capacités d'alerte rapide ainsi que l'accès et les interventions humanitaires. En outre, elle vise les questions liées à l'aide à la réintégration à apporter aux déplacés, aux personnes enlevées et aux anciens combattants qui reviennent chez eux et recommande qu'une action internationale soit menée pour renforcer la capacité des pays touchés d'étendre l'autorité de l'État dans toutes les zones où la LRA est présente.

38. Depuis décembre 2011, le Bureau régional a tenu des réunions avec l'Union africaine, les organismes des Nations Unies présents dans les pays touchés et les partenaires internationaux en vue de parvenir à un consensus concernant la stratégie. La première des deux réunions des parties prenantes a été organisée conjointement par le Bureau régional et l'Union africaine au siège de cette dernière à Addis-Abeba, le 29 février 2012. Y ont participé des représentants des pays touchés, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des pays concernés, notamment des États membres du Conseil de sécurité, ainsi que des fonctionnaires de l'Union africaine et de l'ONU. Une deuxième réunion au niveau d'experts s'est tenue à Entebbe (Ouganda) les 22 et 23 mars 2012. En outre, le Bureau régional a consulté un large éventail d'autres parties prenantes, notamment les organisations de la société civile

actives dans les zones touchées, en vue de l'élaboration de la stratégie. Celle-ci, qui se trouve au stade de la mise au point finale et sera présentée au Conseil de sécurité à brève échéance, vise cinq objectifs essentiels :

- a) La mise en œuvre intégrale de l'Initiative régionale de l'Union africaine concernant la LRA;
- b) Le renforcement des efforts de promotion de la protection des civils;
- c) L'intensification des activités actuelles de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration à toutes les zones où sévit la LRA;
- d) La promotion d'une action humanitaire et de protection de l'enfance coordonnée dans toutes les zones où sévit la LRA;
- e) La fourniture d'un appui aux gouvernements touchés par la LRA dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement afin de leur permettre d'établir l'autorité de l'État sur toute l'étendue de leur territoire.

39. Les entités des Nations Unies présentes dans les pays où sévit la LRA, notamment le Bureau intégré des Nations Unies en République centrafricaine (BINUCA), la MONUSCO et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ainsi que les partenaires des équipes de pays des Nations Unies, élaborent une stratégie régionale de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration. Il s'agit d'étendre les initiatives en la matière à toutes les zones où sévit la LRA, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21). Les missions apportent leur concours aux autorités nationales et locales en vue d'élaborer une approche régionale globale en matière de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration. Elles aident notamment les autorités nationales à établir des procédures pour le rapatriement des anciens combattants ou des rescapés qui se trouvent au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Le programme de réadaptation et de réintégration à l'intention des rescapés adultes ou des anciens combattants en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud demeure une importante préoccupation sur laquelle il convient de se pencher.

C. Aide humanitaire aux régions touchées

40. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales apportent une aide humanitaire considérable aux populations touchées par les activités de la LRA en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Du fait de l'isolement des zones touchées et de l'insécurité, il est extrêmement difficile et onéreux d'établir et de maintenir un accès humanitaire durable. Selon les estimations des partenaires humanitaires en République démocratique du Congo, au 1^{er} avril 2012, environ 25 % des personnes déplacées dans le Haut-Uélé et 45 % dans le Bas-Uélé étaient hors de leur portée en raison du coût élevé des opérations dans ces zones caractérisées par un réseau routier insuffisant et l'insécurité. Pendant les missions conjointes qu'il a effectuées avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine dans les pays où sévit la LRA, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale s'est rendu dans des camps de réfugiés

et de déplacés. Du fait du manque de ressources et des problèmes de sécurité, bon nombre de personnes déplacées continuent de vivre dans des conditions difficiles.

41. Au cours des 12 derniers mois, la protection et l'aide humanitaires ont augmenté. En République démocratique du Congo, l'aide alimentaire fournie par le Programme alimentaire mondial a presque doublé, passant de 113 400 tonnes en 2010 à 223 700 tonnes en 2011. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a intensifié ses activités de protection et procédé à la distribution d'articles d'urgence de base, notamment des bâches en plastique, des nattes de couchage, des couvertures, des moustiquaires et des ustensiles de cuisine. D'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales ont fourni des articles de secours, des soins médicaux et des outils agricoles et renforcé les systèmes d'alerte rapide. Les parties prenantes nationales et internationales estiment qu'il faut accroître davantage cette assistance, en particulier en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, et la compléter par une aide au relèvement rapide et au développement à long terme.

D. Appui des partenaires

42. Les partenaires ont continué d'apporter un appui considérable à l'action menée pour éliminer la menace que représente la LRA et pour faire face aux conséquences des agissements du groupe, en particulier dans le secteur humanitaire. L'Union européenne et les États-Unis d'Amérique ont fourni les plus grandes contributions. Parmi les autres principaux partenaires bilatéraux, figurent l'Allemagne, le Danemark, l'Italie, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède.

43. L'Union européenne a fourni 1,35 million d'euros pour la mise en place du bureau de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de la LRA, ainsi que des fonds pour la mise en œuvre de l'Initiative régionale de coopération de l'Union africaine concernant la LRA. Les pays touchés ont aussi bénéficié du concours financier de l'Union européenne, notamment à la faveur des contributions aux programmes visant à encourager les défections au sein de la LRA et à la mise en place de systèmes d'alerte rapide par radio en vue de protéger les populations vulnérables.

44. L'Union européenne et ses États membres mettent en œuvre des programmes d'aide au développement dans les pays où sévit la LRA, qui visent à renforcer l'état de droit et les capacités locales en matière de gouvernance et à réintégrer les anciens membres de la LRA dans leurs communautés d'origine. Dans le nord de l'Ouganda, l'Union européenne a financé, à concurrence de 87,6 millions d'euros, un programme de développement après conflit sur une période de cinq ans, lequel a facilité le retour de la plupart des personnes déplacées par les activités de la LRA. L'Union européenne a également fourni une aide humanitaire à la région, pour un montant de 9 millions d'euros en 2011.

45. En octobre 2011, les États-Unis ont commencé à déployer 100 conseillers militaires dans la région pour fournir un appui en matière de logistique, de renseignement, de formation et autre aux armées nationales menant des opérations contre la LRA. Déployés dans le cadre de l'action menée au titre de la loi sur le désarmement de la LRA et le relèvement du nord de l'Ouganda que le Congrès américain a adoptée en mai 2010, ces conseillers assurent également la coordination

et l'échange d'informations avec les armées nationales opérant dans les zones touchées. En avril 2012, le Gouvernement des États-Unis a annoncé qu'après un examen portant sur 150 jours, il maintiendrait la présence des conseillers militaires dans les pays touchés au-delà de la période initiale de six mois.

46. Les États-Unis ont continué d'aider le BINUCA, la MONUSCO et la MINUSS à intensifier leurs efforts dans les zones où sévit la LRA. Afin de protéger les civils, le Département d'État et l'Agency for International Development des États-Unis financent des réseaux de communication, notamment des radios haute fréquence et des tours de réception pour téléphone cellulaire, afin de renforcer la protection des communautés dans le Bas-Uélé et le Haut-Uélé en République démocratique du Congo. Principal donateur bilatéral d'aide humanitaire aux populations victimes de la LRA en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, les États-Unis ont fourni, au titre de l'exercice budgétaire 2011, plus de 18 millions de dollars pour l'aide alimentaire ainsi que pour la sécurité alimentaire, la protection humanitaire, les soins de santé, les initiatives relatives aux moyens de subsistance et d'autres activités liées au secours.

E. Activités par pays

République centrafricaine

47. Dans le cadre de la coordination de leurs activités, le Gouvernement et ses partenaires, notamment l'ONU, l'Union africaine, la France, les États-Unis et la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique de la CEEAC, ont mis en place un groupe de travail concernant la LRA et le BINUCA a été désigné coordonnateur pour la question de la LRA. Les représentants du BINUCA ont rendu visite à leurs homologues des Nations Unies en République démocratique du Congo (Dungu et Goma) dans le cadre des efforts visant à améliorer la coordination intermissions et à renforcer l'échange d'informations. La visite a également été l'occasion pour le BINUCA et la MONUSCO d'échanger les pratiques optimales, en particulier dans les domaines du rapatriement et de l'encouragement à la défection de membres de la LRA. En coopération avec la MONUSCO et la MINUSS, le BINUCA étudie les possibilités de mieux aider le Gouvernement à mettre en place un mécanisme pour faciliter le rapatriement dans leur pays d'origine des membres de la LRA qui ont fait défection.

République démocratique du Congo

48. La MONUSCO a continué de mettre en œuvre des mesures militaires et non militaires pour faire face à la menace que représente la LRA, en coordination avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et en consultation avec d'autres partenaires. Entre le 18 décembre 2011 et le 2 janvier 2012, la MONUSCO et les forces armées congolaises ont mené des opérations militaires conjointes dans les districts du Bas-Uélé et du Haut-Uélé. Le but était de renforcer la sécurité dans les zones où sévit la LRA pendant la période en établissant des bases avancées supplémentaires et en intensifiant les patrouilles. En outre, du 28 janvier au 16 avril 2012, la MONUSCO a mené cinq opérations militaires en vue de renforcer la protection des civils dans les zones menacées du Haut-Uélé.

49. Le 6 février 2012, la MONUSCO a lancé l'opération « Bienvenue à la paix » en appui à ses programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement,

réinstallation et réintégration, le but étant d'encourager les combattants de la LRA à faire défection et à se rendre. L'opération devrait se poursuivre jusqu'à fin 2012. Par ailleurs, en avril 2012, la Mission a déployé de nouvelles bases avancées dans les zones de Buta et d'Ango, dans le Bas-Uélé. En mai 2012, la MONUSCO et les forces armées congolaises ont mené l'opération conjointe « Main de fer » en vue d'empêcher les activités de la LRA dans le Haut-Uélé, dans la province Orientale. Parallèlement, les forces armées congolaises ont poursuivi les opérations militaires contre la LRA dans le parc national de Garamba.

50. Dans le domaine de l'alerte rapide, la MONUSCO a continué de soutenir la mise en place de réseaux d'alerte communautaires dans le Bas-Uélé et le Haut-Uélé, de façon à permettre aux populations d'informer les autorités locales ou la Mission de toute attaque imminente ou effective. Au 4 mai 2012, 40 radios haute fréquence étaient installées dans les localités des zones où sévit la LRA, dans le cadre de cette initiative. En outre, le Groupe du génie de la MONUSCO remet en état les routes Dungu-Duru et Faradje-Durba afin d'améliorer la circulation et de favoriser le commerce dans la région.

51. Au cours de la période considérée, la coopération entre les forces armées congolaises et les Forces de défense populaires de l'Ouganda s'est relâchée, toutes les unités ougandaises de combat ayant quitté la République démocratique du Congo à la fin de 2011. Toutefois, lors d'une réunion ordinaire, tenue à Kinshasa les 14 et 15 mars 2012 et à laquelle la MONUSCO a participé en qualité d'observateur, les ministres de la défense, les chefs d'état-major et les chefs des services de renseignement militaire de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda ont décidé qu'il fallait renforcer la coopération et l'échange d'informations concernant la LRA.

Soudan du Sud

52. Pendant la période à l'examen, la MINUSS a continué d'appuyer l'extension de la stratégie régionale de communication de la MONUSCO concernant la LRA (reliant les réseaux de communication par radio de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et de l'Ouganda). Il s'agissait notamment de prêter assistance aux efforts menés par la MONUSCO pour étendre la diffusion de programmes de « bienvenue » d'Équatoria occidental dans des points de passage stratégiques de la LRA en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, de façon à favoriser les désertions et la mise en œuvre des stratégies régionales de rapatriement. Le bureau du Coordonnateur de la MINUSS pour l'État d'Équatoria occidental a continué de concourir à la distribution de matériel de sensibilisation de la MONUSCO concernant la LRA. La MINUSS a poursuivi les patrouilles civiles et militaires intégrées et la collecte d'informations dans les zones touchées par la LRA.

53. Bien qu'il n'existe pas encore de mécanismes officiels pour le rapatriement d'adultes non soudanais ayant échappé à la LRA, la MINUSS a continué de collaborer avec les autorités nationales sud-soudanaises, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la MONUSCO à l'organisation de rapatriements périodiques. Parallèlement, la MINUSS continue, de concert avec ses partenaires, à établir formellement un protocole sur le rapatriement d'anciens membres de la LRA.

Ouganda

54. Dans le nord de l'Ouganda, le relèvement se poursuit à un rythme encourageant. Des progrès considérables ont été observés, notamment à travers le retour et la réintégration d'anciens déplacés, seulement quatre des camps de déplacés initialement mis en place fonctionnant toujours. La production agricole a augmenté et les capacités de l'administration locale se sont améliorées.

55. Cela étant, certains facteurs pourraient compromettre les progrès, notamment les disparités économiques, les irrégularités du régime foncier, le taux élevé de chômage chez les jeunes et la frustration croissante des populations qui avaient fondé de grands espoirs dans les retombées de la paix. Grâce à un projet du Fonds pour la consolidation de la paix mis en œuvre conjointement par huit organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des efforts sont faits pour remédier à certains de ces problèmes, en apportant une aide spécialisée à la réintégration et à l'intégration des ménages dirigés par des femmes, ou constitués de déplacés, de rapatriés et d'anciens combattants dans la région. Il permet aussi d'offrir un soutien psychosocial et des soins provisoires et de contribuer à la réunification avec leur famille d'enfants anciennement associés aux groupes armés et d'autres enfants victimes de la violence.

56. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Fonds pour la consolidation de la paix ont aidé le Gouvernement à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Les projets portent notamment sur le renforcement des capacités en matière de médiation, de consolidation de la paix et de règlement des conflits au niveau local et apportent un appui au plan d'action du Gouvernement en faveur des groupes désavantagés pour la sous-région au titre du plan pour la paix, le relèvement et le développement du nord de l'Ouganda (2012-2015).

57. En novembre 2011, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Refugee Law Project de l'Université de Makerere ont organisé une réunion de consultation nationale sur la loi d'amnistie de 2000, l'accent étant mis sur le droit à la justice des victimes de la LRA et les conséquences en matière de droits de l'homme d'une amnistie totale. À la réunion, des organisations de victimes, des organisations de femmes et les autorités de l'État ont fait part de leurs expériences s'agissant des crimes commis par la LRA et exprimé leurs vues concernant la loi d'amnistie et le programme de désarmement, démobilisation et réintégration mis en œuvre par la Commission d'amnistie. Les organisations de femmes et les représentants des victimes, en particulier, estimaient que l'État devait veiller à établir les responsabilités et à faire éclater la vérité et que la loi d'amnistie devait au moins faire l'objet d'un examen et de débats plus poussés.

58. En avril 2012, les organismes des Nations Unies présents en Ouganda ont organisé, de concert avec l'Université de Gulu, une conférence de recherche sur la perception de la consolidation de la paix dans le nord de l'Ouganda, qui a réuni des universitaires et spécialistes nationaux et internationaux du domaine. L'objectif était de faire de l'Université de Gulu une importante institution en matière de consolidation de la paix dans la région. Les participants ont adopté plusieurs recommandations qui seront prises en compte dans la deuxième version du programme gouvernemental pour la paix, le relèvement et le développement du nord de l'Ouganda (2012-2015).

V. Observations

59. Je trouve encourageants les efforts entrepris par un nombre croissant d'États de la région pour améliorer leurs règles et procédures électorales afin de permettre une participation populaire plus large. Je salue les pays qui ont organisé des élections pacifiques et procédé à un transfert ordonné du pouvoir politique et demande aux États de la région de remédier aux lacunes juridiques et administratives qui restent afin d'assurer la tenue d'élections transparentes, participatives et sans exclusive.

60. Je félicite l'Afrique centrale pour les taux de croissance économique impressionnants qu'elle a enregistrés au cours de l'année écoulée. Il s'agit maintenant de traduire cette croissance en gains concrets pour la majorité de la population de la sous-région. À cet égard, je déplore le fait que la croissance économique dans de nombreux pays de la sous-région n'ait pas encore entraîné une réduction véritable de la pauvreté. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, je demande aux États de la région de redoubler d'efforts pour assurer une croissance favorable aux pauvres et dont bénéficie la majorité de la population, sans discrimination. Le Bureau régional est disposé à épauler les États à cet égard. Pour promouvoir des méthodes participatives et non discriminatoires de développement socioéconomique, j'encourage les États de la région à renforcer leur dispositif national de défense des droits de l'homme, y compris les institutions nationales chargées des droits de l'homme, et à continuer de solliciter l'assistance technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à cette fin.

61. Je me félicite de la décision prise récemment par la Commission du bassin du lac Tchad de prendre des mesures concrètes pour lutter contre la menace posée par Boko Haram. J'encourage les pays membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à honorer l'engagement qu'ils ont pris d'œuvrer ensemble à la mise en place d'une stratégie cohérente contre les armes et les munitions illicites dans la sous-région. L'ONU reste disposée à appuyer les efforts faits à l'échelle sous-régionale pour renforcer la paix et la sécurité, ainsi qu'à mobiliser la communauté internationale afin qu'elle apporte le soutien nécessaire à cet égard.

62. Je trouve encourageants les efforts faits par les États membres de la CEEAC et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour mettre en place des mécanismes d'intégration et de coopération transfrontières, notamment des mécanismes pour promouvoir la libre circulation des personnes dans la sous-région. Toutefois, comme les États membres l'ont relevé eux-mêmes, il convient d'accélérer la mise en œuvre des protocoles nécessaires pour obtenir des résultats. Ces mécanismes constituent les éléments de base d'une coopération renforcée.

63. La piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée demeurent un important défi. Je constate que la Commission du golfe de Guinée, la CEEAC, la CEDEAO et l'Union africaine poursuivent leur collaboration, avec l'appui du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2039 (2012), notamment en organisant un sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la question. J'engage les États du golfe de Guinée touchés à poursuivre leurs efforts pour mettre

rapidement et efficacement fin à ce phénomène des plus inquiétants. Je demande à leurs partenaires de continuer à les épauler dans cette entreprise cruciale.

64. Je trouve encourageant que les parties prenantes coopèrent de plus en plus en vue d'éliminer la menace posée par la LRA. Je demande à la communauté internationale d'appuyer la mise en œuvre d'une stratégie régionale coordonnée pour faire face à la menace et aux effets des activités de la LRA, notamment grâce aux initiatives de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration. C'est en fournissant les ressources nécessaires que nous pourrons assurer le succès de l'action menée par les autorités nationales, l'Union africaine et les autres partenaires internationaux.

65. Pour conclure, je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique centrale, la CEEAC, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions sous-régionales et régionales de leur coopération étroite avec le Bureau régional. Je salue l'appui et la coopération dont les organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale, notamment les opérations de paix, les bureaux régionaux, les équipes de pays et les autres entités compétentes, ont fait preuve à l'égard du Bureau régional. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial et le personnel du Bureau régional de leurs efforts constants en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
